

RAPPORT N° 90-45
au Conseil Municipal

OBJET

CREATION DE LA MISSION LOCALE NORD

Face à l'importance des difficultés rencontrées par un grand de jeunes pour leur insertion sociale et professionnelle, les moyens mis en oeuvre au travers des P.A.I.O. s'avèrent insuffisants.

Aussi, l'Etat envisage de mettre en place un réseau de Missions Locales, en collaboration avec les collectivités qui en font la demande.

La Mission Locale est une structure associative de concertation, de proposition et d'innovation visant à élaborer des politiques locales globales en direction des jeunes.

Lors de sa séance du 12 juillet 1990, le Conseil de Gestion de la Formation Professionnelle a donné un avis favorable au financement par l'Etat d'une Mission Locale Nord qui comprendrait comme partenaires, outre les Communes de Saint-Denis et de Sainte-Marie, l'Etat, la Région, le Département, les partenaires socio-économiques et diverses associations.

Il vous est demandé :

- de vous prononcer sur le principe de la création de la Mission Locale Nord ;
- en cas d'accord, de désigner les cinq membres de notre assemblée qui seront appelés à siéger au Conseil d'Administration de l'association.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE MAIRE
Gilbert ANNETTE

M. ARMAND A. : Il s'agit de la création de la Mission Locale Nord.

La Municipalité a fait de l'insertion des jeunes une priorité. L'Etat, par l'intermédiaire du Conseil de Gestion de la Formation Professionnelle, lors de sa séance du 12 juillet dernier, a donné son accord pour la création de la Mission Locale Nord.

Aujourd'hui, nous devons nous prononcer sur le principe de la création de la Mission Locale Nord? et désigner cinq élus de notre assemblée pour siéger au Conseil d'Administration de l'association.

Monsieur le Maire se chargera de préciser les noms des personnes proposées, après avoir répondu à vos questions éventuelles.

LE MAIRE : Ce dossier est très important. Le Rapport est succinct, il est vrai. Cependant, la création de la Mission Locale Nord liant notre Commune et celle de Sainte-Marie est l'union de tous les efforts pour faciliter l'insertion et la recherche de l'emploi par les jeunes (stages...). Cette structure élargit le rôle des P.A.I.O. -que vous connaissez certainement-.

En tous les cas, c'est là une opération très importante pour la Mairie de Saint-Denis, opération montée de concert avec l'Etat (il y aura quatre Missions Locales pour l'Emploi : dans le nord -à Saint-Denis-, l'est, l'ouest et le sud du Département).

A Saint-Denis, la Mission Locale pour l'Emploi sera mise en oeuvre très prochainement, et démarrera certainement d'ici la fin de l'année.

Y a-t-il des questions ? Non.

Je mets cette affaire aux voix. Oppositions ? Non. Abstentions ? Non.

M. ARMAND A. : Monsieur le Maire, nous n'avons pas désigné les membres du Conseil Municipal pour siéger au Conseil d'Administration de la Mission.

LE MAIRE : Effectivement. Pouvez-vous les nommer, Monsieur ARMAND ? Vous disposez de la liste, je crois.

M. ARMAND A. : Oui.

Il est proposé de désigner Messieurs René LAI-HONG-TING, Adjoint Délégué à l'Insertion ; Jean HOAREAU, compte tenu du travail qu'il a fourni sur cette Mission Locale et de sa charge professionnelle ; et moi-même, en tant qu'Adjoint Délégué à la Jeunesse. Monsieur le Maire, de par les statuts futurs en sera Président de droit. Par ailleurs, comme de coutume, il est réservé un siège à un membre de l'opposition.

LE MAIRE : Qui, de Messieurs BOX et GERARD, souhaite y siéger ?

Lequel de vous deux se dévoue !?...

M. ARMAND A. : Monsieur BOX recueille, semble-t-il, la majorité des suffrages.

M. BOX D. : Il y a unanimité. Mais, pour ma part, mon vote est blanc.

LE MAIRE : Très bien. Monsieur BOX est donc retenu.

Je mets cette affaire aux voix. Oppositions ? Non. Abstentions ? Non.

Le Rapport est adopté à l'UNANIMITE.
